



**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU COMITE DU  
SYNDICAT MIXTE DU SCHEMA DE  
COHERENCE TERRITORIALE  
DU BASSIN ANNECIEN**

Séance du 18 mars 2024

Délibération 2024-03-05

**Affectation des résultats 2023 sur le  
Budget 2024**

*Le dix-huit mars deux mille vingt-quatre, le Comité du Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale du bassin annécien, dûment convoqué le treize mars deux mille vingt-quatre, suite à l'absence de quorum du comité syndical du douze mars, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du conseil à la Mairie de Poisy, sous la Présidence de M. Antoine de MENTHON, Président du Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale du bassin annécien.*

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU « GRAND ANNECY »**

*Délégué(e)s titulaires présent(e)s* : MM. Antoine GRANGE, Éric BARITHEL, Henri CHAUMONTET, Antoine de MENTHON, Christian VIVIAND, René ALLAMAND, Dominique DUBONNET, André SAINT MARCEL, Christian LEPINARD.

**COMMUNAUTE DE COMMUNES FIER ET USSES**

*Délégué(e)s titulaires présent(e)s* : Mme Karine FALCONNAT.

*Procuration* : Pierre AGERON donne procuration à Antoine de MENTHON

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DES SOURCES DU LAC D'ANNECY**

*Délégué(e)s titulaires présent(e)s* : Mmes, Laurence GODENIR et Jeannie TREMBLAY-GUETTET.

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES**

*Délégués titulaires présents* :

**COMMUNAUTE DE COMMUNES RUMILLY TERRE DE SAVOIE**

*Délégués titulaires présents* : MM. Jean-Pierre LACOMBE et Yannick CLEVY

Monsieur Antoine GRANGE est nommé secrétaire de séance.

## Affectation des résultats 2023 sur le budget 2024

Suite à la clôture du budget 2023, il convient de procéder à l'affectation du résultat de l'exercice 2023  
Il est proposé d'affecter l'excédent comme suit :

1) Section d'investissement :

Excédent global 2023 de **216 496,86 €** sera maintenu à l'investissement et servira à financer les dépenses de cette section

2) Section de fonctionnement :

L'excédent de fonctionnement 2023 de **328 417,33 €** sera maintenu à la section de fonctionnement et servira à financer les dépenses de cette section

**Le Comité Syndical du SCoT du bassin annécien, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :**

Nombre de membres en exercice : 43

Nombre de membres présents : 14

Nombre de suffrages exprimés : 15

Pour : 15

Abstention : 00

**Affecte les résultats du Syndicat Mixte du SCOT du bassin annécien sur le budget 2024 de la manière ci-dessus énoncée.**

Le Président  
  
Antoine de MENTHON



Ainsi fait et délibéré à Annecy, le 18 mars 2024.

de la réception en Préfecture le.....

et de la publication du .....

Le Président,